

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 03.12.03.

30 Priorité : 10.07.03 FR 00308433.

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 14.01.05 Bulletin 05/02.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : MANKOURI KHADEM — FR.

72 Inventeur(s) : MANKOURI KHADEM.

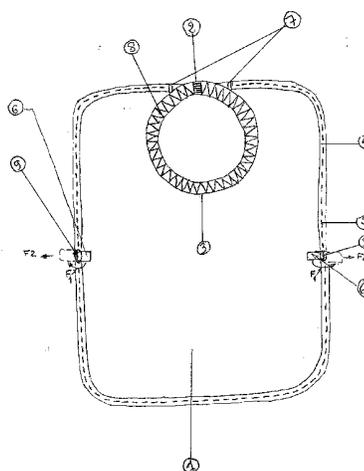
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire(s) :

54 BAVOIR JETABLE.

57 Bavoir jetable, pour nourrissons, enfants et adultes (1) du type constitué d'une bavette par exemple de forme rectangulaire et de moyens de maintien autour du cou caractérisé en ce qu'il est constitué d'une encolure de forme sensiblement circulaire (3) fermée sur elle-même réalisée au moins partiellement sous forme d'une bande élastique très souple (8) qui permet d'épouser parfaitement le cou de l'utilisateur permettant l'écartement lors de la mise en place autour du cou dudit utilisateur qui assure la fixation de la bavette et en ce que ladite bande élastique d'encolure comporte en partie haute dans la zone située en vis-à-vis de l'arrière du cou une ligne de moindre résistance (2) permettant après l'utilisation l'enlèvement par traction sur le bord supérieur de l'encolure.

La bavette comporte en périphérie un ourlet (4) dans lequel est positionné un fil (5), inséré ou glissé dans ledit ourlet qui fait le tour de la bavette et en ce que l'ourlet comporte une ouverture (9) que l'on retrouve respectivement des deux côtés latéraux en vis-à-vis et plus précisément au centre de ces mêmes côtés à l'arrière de la bavette; ces ouvertures étant destinées à permettre l'accès au fil afin d'exercer une traction sur le fil après usage pour permettre de replier automatiquement la bavette en forme de poche pour ensuite la jeter.



DESCRIPTION

La présente invention concerne un bavoir jetable pour nourrissons, enfants et adultes.

Malheureusement jusqu'à présent, on constate dans la pratique que les bavettes en tissus ou en éponges sont utilisées et réutilisées entre deux lavages ce qui est préjudiciable pour les conditions d'hygiène de l'utilisateur et particulièrement pour les enfants en bas-âge.

A cet effet des bavoires jetables ont été proposés ainsi : il n'y a plus de soucis : la bavette stérilisée est jetée après usage ce qui permet une meilleure hygiène pour les bébés et d'améliorer le quotidien des mamans et papas.

Ces bavoires jetables peuvent être composés d'une couche absorbante complétée par au moins une couche de préférence imperméable permettant de protéger le torse de l'utilisateur, des éventuels désagréments qu'il peut rencontrer lors de l'utilisation comme par exemple des écoulements de liquide, de nourritures, médicaments...

Ainsi l'utilisateur porteur du bavoir est protégé grâce à la sous couche imperméable par rapport à ses vêtements pour éviter tout risque de contact avec les liquides et les aliments.

Les différentes couches ou feuillets adhèrent entre eux sur leur surface ; leur assemblage peut être obtenu par une soudure, ou un collage.

Cette bavette se compose d'une première couche imperméable destinée à protéger les vêtements des enfants et adultes et d'une deuxième couche absorbante destinée à former la partie avant de la bavette. La bavette qui selon la présente invention comporte une encolure élastique qui peut ainsi s'adapter à la taille du cou selon l'âge de l'utilisateur ce qui facilite l'enfilage de celle ci.

L'emplacement d'une encolure élastique permet d'éviter l'emploi des systèmes de fixation auto-adhésifs connus des brevets FR 1649.592 et EP 1090560.

Selon une première caractéristique de l'invention a pour objet un bavoir jetable par exemple de forme rectangulaire et de moyens de maintien autour du cou caractérisé en ce qu'il est constitué d'une encolure de forme sensiblement circulaire (3) fermée sur elle-même réalisée au moins partiellement sous forme d'une bande élastique très souple (8) qui permet d'épouser parfaitement le cou de l'utilisateur permettant l'écartement lors de la mise en place autour du cou dudit utilisateur qui assure la fixation de la bavette et en ce que ladite bande élastique d'encolure comporte en partie haute dans la zone située en vis-à-vis de l'arrière du cou une ligne de moindre résistance (2) permettant après l'utilisation l'enlèvement par traction sur le bord supérieur de l'encolure.

Selon d'autres caractéristiques :

- L'encolure est inscrite dans le corps du bavoir au niveau de sa partie supérieure.

- Le périmètre de l'encolure varie de trente centimètres pour les nourrissons jusqu'au moins soixante centimètres pour les adultes.

- Cette encolure élastique (3) comporte une ligne de moindre résistance (2) qui se détache à la fin de l'utilisation par la partie supérieure de celle-ci et qui est constituée d'une ligne verticale prédécoupée.

- La bavette comporte en périphérie un ourlet (4) dans lequel est positionné un fil (5), inséré ou glissé dans ledit ourlet qui fait le tour de la bavette et cet ourlet comporte une ouverture (9) que l'on retrouve respectivement des deux côtés latéraux en vis-à-vis et plus précisément au centre de ces mêmes côtés à l'arrière de la bavette ; ces ouvertures (9) étant destinées à permettre l'accès au fil (5) afin d'exercer une traction sur le fil après usage pour permettre de replier automatiquement la bavette en forme de poche (10) pour ensuite la jeter.

- Le fil comporte deux languettes latérales (6) ou boucles latérales (6') placées au niveau des ouvertures (9) à l'arrière de la bavette qui vont servir à la traction du fil (5) une fois l'utilisation du bavoir terminé ; le fil périphérique (5) de ce bavoir n'est pas lié à son encolure (3) pour éviter tout risque d'étouffement en supposant que le système de pliage ne soit utilisé accidentellement avant la fin de l'utilisation et en ce que ces deux languettes (6) sont liées, cousues ou collées au fil (5) lui-même.

- Le fil périphérique (5) démarre de chaque côté de l'encolure (3) sans être rattaché à celle-ci pour éviter tout risque d'étouffement. Les deux extrémités libres du fil périphérique (5) sont soudées aux bords latéraux et supérieurs de la bavette situés de part et d'autre de l'encolure.

- La bavette (1) est constituée d'au moins deux couches (1') (1'') dont l'une est absorbante et l'autre située en arrière est imperméable.

- Selon une autre caractéristique cette encolure élastique (3) est pourvue d'une ligne de moindre résistance (2) par exemple prédécoupée qui permet pour les utilisateurs une grande sûreté d'utilisation, en évitant tout risque de détachement ou de serrage accidentels lors de l'utilisation.

- On obtient de la sorte une simplification de la fabrication du bavoir par rapport aux bavoirs déjà existants.

- L'encolure (3) est réalisée de façon au moins partiellement élastique très souple de façon à ne pas gêner l'utilisateur lorsqu'il l'enfile et de plus il n'y a aucun risque que la nourriture ou le liquide ne traverse celle-ci puisqu'elle épouse le contour du cou. Une fente (2) prédécoupée à déchirer en fin d'utilisation facilite son enlèvement.

Contrairement à de nombreuses bavettes qui s'attachent avec un lien à nouer ; ce qui peut entraîner un étouffement de l'enfant ou d'un autre utilisateur ; pour des raisons de sécurité, l'encolure élastique (3) très souple de cette bavette se détache à la fin d'utilisation par l'arrière grâce à la ligne verticale prédécoupée ou de moindre résistance (2) réalisée sur l'encolure (3) à cet effet située en vis à vis de la partie centrale arrière.

Pour compléter l'aspect pratique d'utilisation du bavoir selon l'invention, la bavette comporte en périphérie de celle-ci en dehors de la zone de l'encolure un ourlet (4) situé à l'arrière dans lequel est disposé un fil (5) accessible par des ouvertures latérales (9) arrière de l'ourlet de préférence réalisées sur les milieux des côtés latéraux du bavoir permettant par une traction sur le fil (5) de la mise en forme de poche (10) du bavoir (1) après utilisation notamment lorsque le nourrisson a vomi.

Ce système ainsi réalisé permet à un fil (5) qui peut être élastique, plastique ou en tissu, d'être inséré ou glissé dans l'ourlet (4) d'au maximum un centimètre de largeur qui fait le tour du bavoir ou au bord de celui-ci en laissant apparaître à l'arrière, les languettes (6) ou la boucle (6') réalisée sur le fil (5) pour la phase de traction et de mise en forme de poche fermée (10) et finale du bavoir.

Ce système fait partie intégrante de cette bavette ; il est conçu pour replier aisément la bavette à la fin de l'utilisation grâce de préférence aux deux languettes latérales (6) ou au dos de celle-ci reliées notamment par collage au fil ou bande (5) dans les deux zones d'ouvertures (9) de l'ourlet (4).

Celles-ci peuvent être un élément complémentaire, car elles peuvent aussi bien être remplacées par le fil périphérique (5) lui-même pourvu de boucles (6') nouées au niveau des ouvertures (9) de l'ourlet (4) permettant d'être en saillie et facilement accessible pour tirer sur le fil (5).

Pour des raisons de sécurité, le fil périphérique (5) de cette bavette n'est pas lié à son encolure (3) pour éviter tout risque d'étouffement en supposant que le système de pliage ne soit utilisé accidentellement avant la fin de l'utilisation. Le fil (5) est soudé aux deux extrémités (7) de l'encolure ; il ne fait donc pas partie de celle-ci. Ce fil périphérique (5) n'est ainsi pas lié à son encolure (3) car il est soudé aux deux extrémités du bord supérieur de la bavette.

A la fin de l'utilisation il ne reste plus qu'à tirer sur les languettes (6) ou aller chercher le fil (5) ou les boucles (6') au dos et de chaque côté de la bavette (1) grâce aux découpes latérales (9) et dorsales prévues à cet effet et enfin le produit est alors prêt à être jeté après sa mise en « poche » (10).

Pour des raisons de moindre coût de fabrication, les trois couches dont au moins une est absorbante (1') (1'') (1''') pouvant constituer la bavette (1) peuvent se réduire à deux (1') (1'') ou en une seule grâce à la soudure du tissu.

La bavette peut être réalisée avec du tissu non tissé ou en papier blanc traité, recyclé ou non, de couleur ou imprimé ce qui ne pose aucun problème par rapport au caractère absorbant de la matière.

La présente invention propose des bavettes dans un conditionnement que l'on peut prévoir en forme de boîte à mouchoirs ou encore dans un conditionnement en plastique et transparent de façon à ce que le produit soit en apparence.

Avantageusement en pratique :

- La bavette est réalisée avec du matériel non tissé absorbant ;

- La matière absorbante est soutenue par une première couche imperméable

- L'encolure présente un moyen d'enfilage simple et pratique car elle assure la fixation de la bavette et en fin d'usage elle se détache par le bord supérieur grâce à une ligne de moindre résistance située au centre de celle-ci dans sa zone supérieure.

- La bavette présente un grand intérêt avec son fil périphérique permettant le pliage pratique rapide et efficace du bavoir jetable sous forme de poche ou sac refermé sur lui-même de façon à être très hygiénique.

A titre d'illustration des dessins sont joints :

La figure 1 représente schématiquement la bavette (1) dans son ensemble avec toutes ses caractéristiques techniques vue de l'arrière.

La figure 2 représente schématiquement en face avant une encolure (3) de forme sensiblement circulaire à moitié ou complètement en élastique très souple qui permet d'épouser parfaitement le cou de l'utilisateur permettant l'écartement lors de la mise en place autour du cou de l'utilisateur qui assure la fixation de la bavette et après l'utilisation l'enlèvement étant effectué par traction F3 grâce à la fente prédécoupée (2) située sur le bord supérieur de la bavette (1) que l'on nomme aussi ligne de

5

moindre résistance. Cette encolure (3) étant de préférence sensiblement inscrite dans un cadre rectangulaire à coins arrondis définissant la bavette (1) de façon à effleurer le centre du bord horizontal supérieur du bavoir rectangulaire orienté verticalement.

10

Le corps de cette encolure (3) est constitué dans son ensemble de matière de préférence non tissée par exemple en cellulose pourvu d'au moins un élastique (8) qui la compose intégré dans l'épaisseur de celle-ci en zig zag.

La figure 3 représente schématiquement les deux languettes latérales (6) placées aux extrémités centrales et se trouvant à l'arrière de la bavette qui vont servir à la traction du fil (5) une fois l'utilisation finie ; ses deux languettes (6) sont liées, cousues ou collées au fil (5) lui-même.

15

La figure 4 représente schématiquement les ouvertures (9) que l'on retrouve respectivement des deux côtés latéraux et plus précisément au centre de ces mêmes côtés à l'arrière de la bavette ; ces ouvertures (9) sont conçues pour aller chercher le fil (5) situé dans l'ourlet (4) afin d'amener les languettes (6) ou boucles (6') vers l'extérieur (flèche 1) puis d'exercer une traction (flèche 2) assurant

20

automatiquement une mise en forme de poche (10) avec la face avant à l'intérieur du fait du positionnement de l'ourlet (4) vers l'arrière du bavoir entraînant un mouvement de repli vers l'avant de la périphérie du bavoir.

La figure 5 représente schématiquement en coupe partielle les trois couches (1') (1'') (1''') dont au moins une est absorbante qui peuvent se réduire à deux ou en une seule grâce à la soudure du tissu.

25

La figure 6 représente schématiquement la bavette au moment de la traction lorsque l'on tire sur les languettes (6) ou sur le fil (5) lui-même.

La figure 7 représente schématiquement la bavette jetable (1) dans son état final (10) prête à être jetée, une fois la traction finie ; elle est totalement pliée de façon à laisser tous les détriments à l'intérieur de celle-ci pour ne former au finale qu'une poche prête à recycler.

Légende :

30

- bavoir jetable: 1

- ligne de moindre résistance: 2

- encolure circulaire: 3

- ourlet périphérique : 4

- fil ou bande périphérique : 5

- languettes ou boucles latérales : 6, 6'

- soudure du bord supérieur : 7

- corps de l'encolure ou l'élastique lui-même : 8

- ouvertures latérales : 9

- poche prête à jeter : 10

35

40

45

50

REVENDEICATIONS

- 5
- 10
- 15
- 20
- 25
- 30
- 35
- 40
- 45
- 50
- 1- Bavoir jetable, pour nourrissons, enfants et adultes (1) du type constitué d'une bavette par exemple de forme rectangulaire et de moyens de maintien autour du cou caractérisé en ce qu'il est constitué d'une encolure de forme sensiblement circulaire (3) fermée sur elle-même réalisée au moins partiellement sous forme d'une bande élastique très souple (8) qui permet d'épouser parfaitement le cou de l'utilisateur permettant l'écartement lors de la mise en place autour du cou dudit utilisateur qui assure la fixation de la bavette et en ce que ladite bande élastique d'encolure comporte en partie haute dans la zone située en vis-à-vis de l'arrière du cou une ligne de moindre résistance (2) permettant après l'utilisation l'enlèvement par traction sur le bord supérieur de l'encolure.
 - 2- Bavoir jetable selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'encolure (3) est inscrite dans le corps du bavoir (1) au niveau de sa partie supérieure.
 - 3- Bavoir jetable selon la revendication 1 ou 2 caractérisé en ce que le périmètre de l'encolure (3) varie de trente centimètres pour les nourrissons jusqu'au moins soixante centimètres pour les adultes.
 - 4- Bavoir jetable selon les revendications 1 et 2 caractérisé en ce que l'encolure élastique (3) comporte une ligne de moindre résistance (2) qui se détache à la fin de l'utilisation par la partie supérieure de l'encolure et qui est constituée d'une ligne verticale prédécoupée.
 - 5- Bavoir jetable selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la bavette comporte en périphérie un ourlet (4) dans lequel est positionné un fil (5), inséré ou glissé dans ledit ourlet qui fait le tour de la bavette et en ce que l'ourlet comporte une ouverture (9) que l'on retrouve respectivement des deux côtés latéraux en vis-à-vis et plus précisément au centre de ces mêmes côtés à l'arrière de la bavette ; ces ouvertures étant destinées à permettre l'accès au fil afin d'exercer une traction sur le fil après usage pour permettre de replier automatiquement la bavette en forme de poche pour ensuite la jeter.
 - 6- Bavoir jetable selon la revendication 5 caractérisé en ce que le fil (5) comporte deux languettes latérales (6) ou boucles latérales (6') placées au niveau des ouvertures (9) à l'arrière de la bavette (1) qui vont servir à la traction du fil (5) une fois l'utilisation du bavoir terminée, le fil périphérique (5) de ce bavoir n'est pas lié à son encolure (3) pour éviter tout risque d'étouffement en supposant que le système de pliage ne soit utilisé accidentellement avant la fin de l'utilisation et en ce que ces deux languettes (6) sont liées, cousues ou collées au fil (5) lui-même.
 - 7- Bavoir jetable selon l'une quelconque des revendications 5 et 6 caractérisé en ce que le fil périphérique (5) démarre de chaque côté (7) de l'encolure (3) sans être rattaché à celle-ci pour éviter tout risque d'étouffement.
 - 8- Bavoir jetable selon la revendication 7 caractérisé en ce que les deux extrémités libres du fil périphérique (5) sont soudées aux bords latéraux et supérieurs (7) de la bavette situés de part et d'autre de l'encolure(3).
 - 9- Bavoir jetable selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la bavette est constituée d'au moins deux couches (1') (1'') dont l'une est absorbante et l'autre située en arrière est imperméable.

1/3

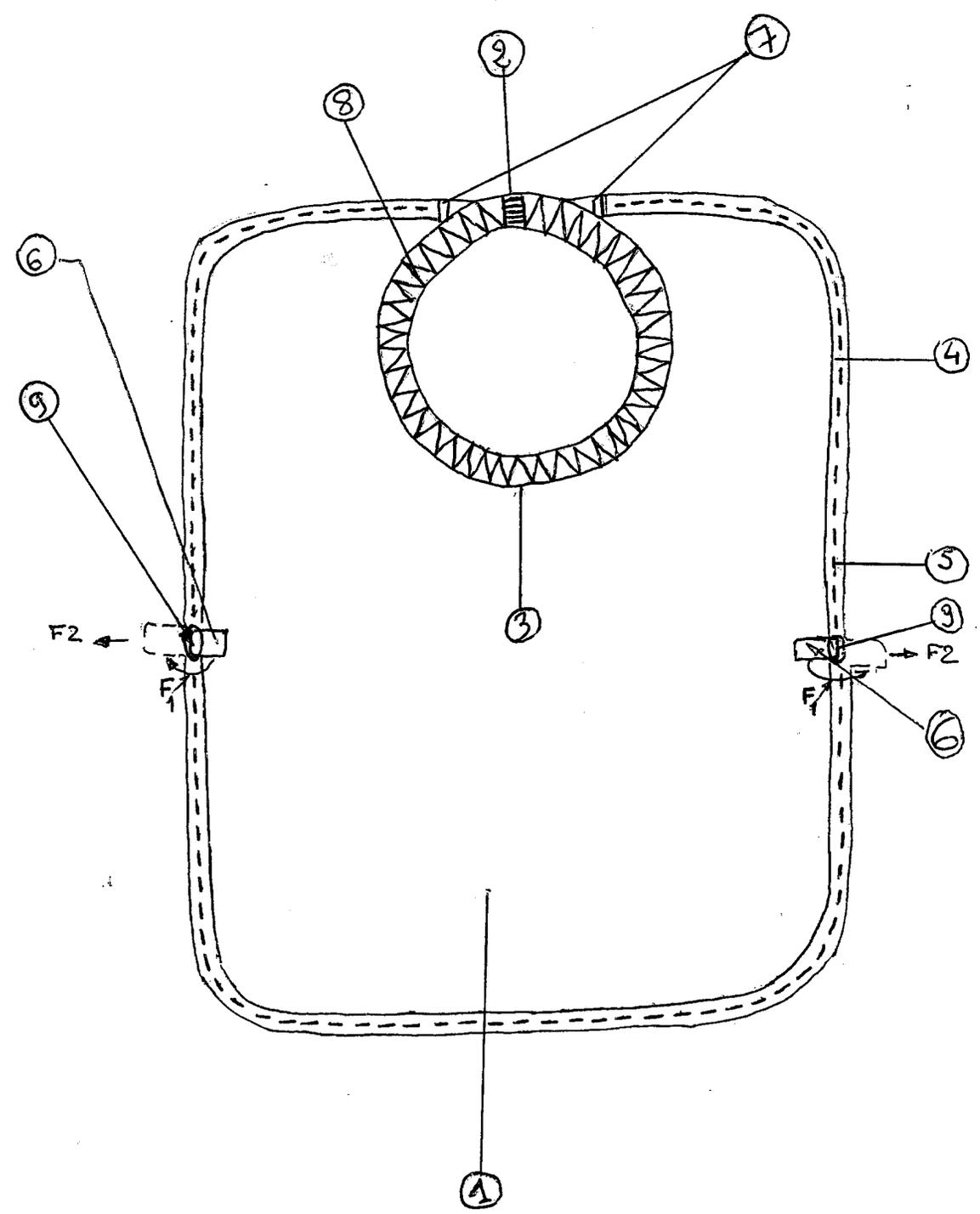


FIG 1

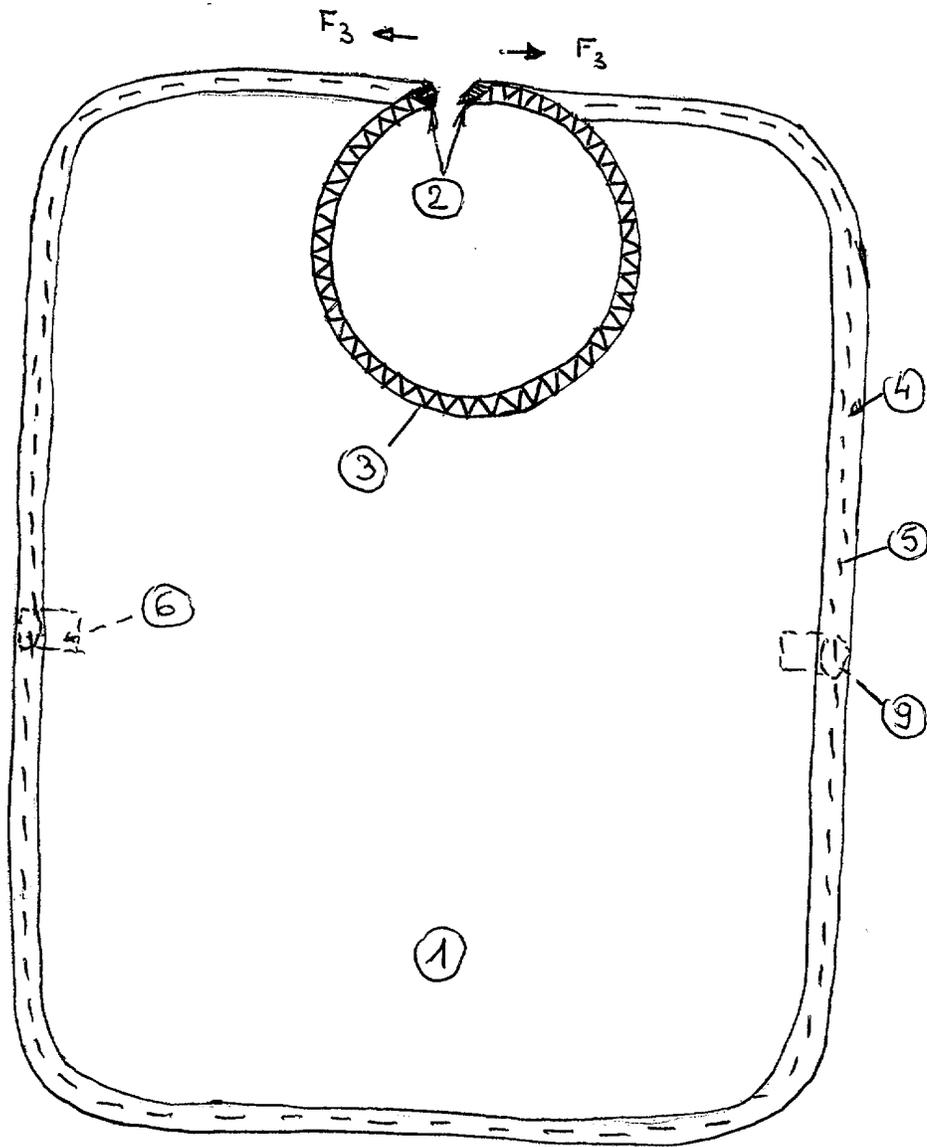


FIG 2

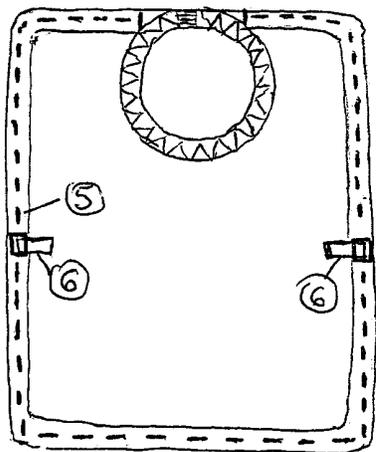


FIG 3

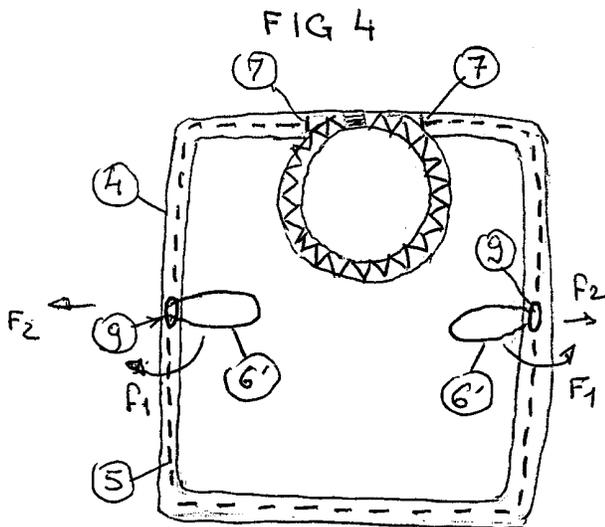


FIG 4

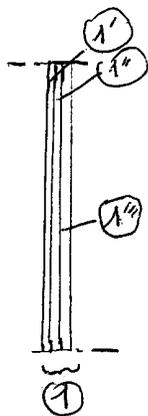


FIG 5

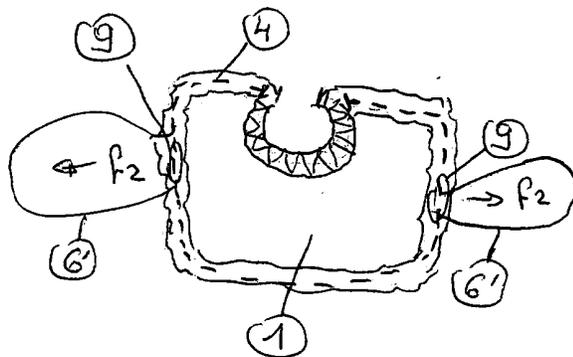


FIG 6

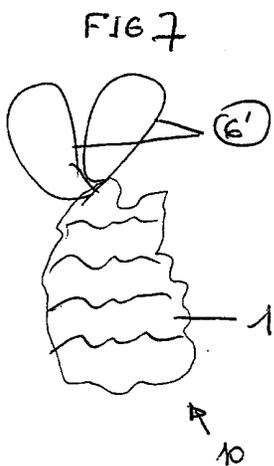


FIG 7